



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

2026 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 5

**Tirants d'eau permis – Montréal au Lac Ontario**

Les navigateurs sont avisés qu'à partir d'aujourd'hui, le 2 avril 2026, **le tirant d'eau maximal dans la section Montréal – lac Ontario est de 8.08 m pour tous les navires.**

Dans le canal Welland, **le tirant d'eau maximal demeure à 8.08 m pour tous les navires.**

Les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau (SIT) approuvé et opérationnel seront autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 7 cm au-dessus du tirant d'eau maximal permis, à leur discrétion, à condition qu'ils satisfassent aux exigences énoncées à l'article 29 des Pratiques et procédures du Manuel de la Voie maritime.

Les conditions continuent d'être surveillées étroitement, et les navigateurs seront avisés dès que possible de tout changement.

Aucun navire ne sera autorisé à transiter à des tirants d'eau supérieurs à ceux spécifiés dans cet avis.

Le 2 avril 2026